

## **Des engagements encore plus forts pour l'ensemble de la population et la ville de Moutier**

Pierre-André Comte (PS)

Le 28 mars 2021, la ville de Moutier se prononcera à nouveau sur son appartenance cantonale. Elle confirmera ou non son choix du 18 juin 2017, date à laquelle elle s'est prononcée une première fois pour son union avec la République et Canton du Jura.

Dans le message adressé au corps électoral en 2017, les autorités jurassiennes ont exposé leurs engagements à l'égard de la cité prévôtoise, relatifs à l'implantation d'unités administratives et aux emplois qui leur sont affectés, ainsi qu'au statut politique de la ville si celle-ci décidait de s'unir au canton du Jura.

Le 12 janvier 2021, le Gouvernement jurassien a complété les engagements pris en 2017 par un avenant qui les confirme et précise leur ampleur. Il s'avère ainsi que 180 emplois publics seront localisés à Moutier. Ces emplois sont liés à l'implantation du service des contributions, du service de l'informatique, du contrôle des finances, de l'Office des sports, d'un ORP, d'un poste de police cantonale, d'une recette de district, d'un centre d'expertise de l'Office des véhicules permettant aux Prévôtois de passer les examens nécessaires à l'obtention du permis de conduire et les contrôles techniques. Au surplus, la prison régionale de Moutier sera intégrée dans le développement des établissements pénitentiaires jurassiens.

Parmi les engagements de l'Etat jurassien figure de même la reconduction d'une convention intercantonale pour l'accueil d'élèves des deux cantons à l'école secondaire de la Courtine. D'autres accords en matière de formation seront passés, qui permettront par exemple aux Prévôtois qui le souhaitent d'accomplir leur maturité gymnasiale à Bienne. En tout état de cause, les collaborations intercantionales en matière de formation continueront d'être une réalité conforme aux intérêts des deux cantons et de leurs étudiants. Il faut ajouter qu'en application de la loi scolaire jurassienne, l'école à journée continue telle qu'elle est organisée aujourd'hui à Moutier sera maintenue. Le Parlement s'y engage.

Comme l'affirment les cantons de Berne et du Jura, l'avenir de l'hôpital de Moutier est indépendant de l'appartenance cantonale de Moutier, les autorités jurassiennes précisent que les prestations offertes sur le site de Moutier seront reconnues sur la liste hospitalière jurassienne au même titre qu'elles le sont aujourd'hui sur la liste hospitalière du canton de Berne.

Les engagements de l'Etat jurassien, adoptés par le Parlement le 26 avril 2017 par 58 voix et une abstention sont ainsi confirmés et augmentés. Par cette résolution, le Parlement jurassien réitère solennellement et dans leur intégralité ses engagements à l'égard de Moutier, ville jurassienne.

Pierre-André Comte (PS)

### **Co-signataires**

Intervention déposée officiellement le 03 mars 2021

## Documents annexés

- r204.pdf

## **Des engagements encore plus forts pour l'ensemble de la population et la ville de Moutier !**

Le 28 mars 2021, la ville de Moutier se prononcera à nouveau sur son appartenance cantonale. Elle confirmera ou non son choix du 18 juin 2017, date à laquelle elle s'est prononcée une première fois pour son union avec la République et Canton du Jura.

Dans le message adressé au corps électoral en 2017, les autorités jurassiennes ont exposé leurs engagements à l'égard de la cité prévôtoise, relatifs à l'implantation d'unités administratives et aux emplois qui leur sont affectés, ainsi qu'au statut politique de la ville si celle-ci décidait de s'unir au canton du Jura.

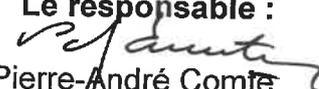
Le 12 janvier 2021, le Gouvernement jurassien a complété les engagements pris en 2017 par un avenant qui les confirme et précise leur ampleur. Il s'avère ainsi que 180 emplois publics seront localisés à Moutier. Ces emplois sont liés à l'implantation du service des contributions, du service de l'informatique, du contrôle des finances, de l'Office des sports, d'un ORP, d'un poste de police cantonale, d'une recette de district, d'un centre d'expertise de l'Office des véhicules permettant aux Prévôtois de passer les examens nécessaires à l'obtention du permis de conduire et les contrôles techniques. Au surplus, la prison régionale de Moutier sera intégrée dans le développement des établissements pénitentiaires jurassiens.

Parmi les engagements de l'Etat jurassien figure de même la reconduction d'une convention intercantonale pour l'accueil d'élèves des deux cantons à l'école secondaire de la Courtine. D'autres accords en matière de formation seront passés, qui permettront par exemple aux Prévôtois qui le souhaitent d'accomplir leur maturité gymnasiale à Bienne. En tout état de cause, les collaborations intercantionales en matière de formation continueront d'être une réalité conforme aux intérêts des deux cantons et de leurs étudiants. Il faut ajouter qu'en application de la loi scolaire jurassienne, l'école à journée continue telle qu'elle est organisée aujourd'hui à Moutier sera maintenue. Le Parlement s'y engage.

Comme l'affirment les cantons de Berne et du Jura, l'avenir de l'hôpital de Moutier est indépendant de l'appartenance cantonale de Moutier, les autorités jurassiennes précisent que les prestations offertes sur le site de Moutier seront reconnues sur la liste hospitalière jurassienne au même titre qu'elles le sont aujourd'hui sur la liste hospitalière du canton de Berne.

Les engagements de l'Etat jurassien, adoptés par le Parlement le 26 avril 2017 par 58 voix et une abstention sont ainsi confirmés et augmentés. Par cette résolution, le Parlement jurassien réitère solennellement et dans leur intégralité ses engagements à l'égard de Moutier, ville jurassienne.

Delémont, le 3 mars 2021

**Le responsable :**  
  
Pierre-André Comte

Groupe PDC

~~all G~~  
J. Suter  
~~St. J. Off~~  
J. J. Van  
V. P. K. M. M.  
S. K. M. M.  
St. J. C. M.  
M. K. M. M.

Groupe Vert.es et CS-POP

R. K. M.  
M. K. M.

Groupe PCSI + PVL

M. K. M.  
M. K. M.  
M. K. M.  
M. K. M.

Groupe PS

G. K. M.  
G. K. M.  
G. K. M.  
G. K. M.  
G. K. M.

Groupe PLR

M. K. M.  
M. K. M.  
M. K. M.

Groupe UDC

M. K. M.  
M. K. M.  
M. K. M.